

**REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DECHANTELOUP-LES-VIGNES
78570**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION : 22 septembre 2026

DATE D’AFFICHAGE : 22 septembre 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33

Présents : 24

Votants : 32

L’an deux mille vingt-six, le vingt-neuf septembre, le Conseil municipal de Chanteloup-les-Vignes, légalement convoqué le vingt-deux septembre deux mille vingt-six, s’est réuni en salle du conseil en mairie à 20h00, sous la Présidence du Maire, Madame Catherine ARENOU.

L’appel nominal est effectué par François LONGEAULT,

Etaient présents :

Mme ARENOU, Maire,

M. LONGEAULT, Premier Maire Adjoint

Mme ABLOUH, M. BOUCHELLA, Mme BATHILY, M. ENGRAND, Mme. BELHADJ-ADDA, M. GAILLARD Maires – Adjoints,

Mme CHERGUI, M. MOHAMMED, Mme CHARLOT, M. CHERQUEFOSSE, Mme ZABAIRI, Mme BOUKANDOURA, M. LEFEVRE, Mme PANIGHINI, M. CHIKH, Mme BAUDRY, Mme HADIL, M. GORA, M. NEY, Mme LITI, M. BOUZAR, Mme SISSOKO, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

M. THUMARIN (procuration M. GAILLARD)

Mme DA SILVA (procuration M. CHERQUEFOSSE)

M. DA CRUZ (procuration Mme ARENOU)

Mme GEREMIA (procuration Mme CHERGUI)

M. MARCIN (procuration M. LONGEAULT)

M. BRENOT (procuration Mme ABLOUH)

M. SION (procuration M. BOUZAR)

Mme VERGNAUD (procuration M. NEY)

Absents :

M. LIAOUI

DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET COMMUNAL 2026

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée,

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le plan comptable M57,

VU le budget primitif 2026 adopté par délibération du Conseil municipal n°2026-DEL-13 du 11 février 2026,

VU la décision modificative n°1 adoptée par délibération du Conseil municipal n°2026-DEL-40 du 7 avril 2026,

CONSIDÉRANT que le contenu du budget primitif fait l'objet, en cours d'année, de modifications visant à adapter les crédits ouverts à la réalité des informations financières successives et aux besoins effectifs de crédits,

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal est appelé, chaque année, à voter des décisions modificatives, notamment des virements de crédits entre chapitres,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'adoption d'une décision modificative n°2 du budget primitif 2026,

CONSIDÉRANT en fonctionnement les besoins d'ajustement suivants :

- Transfert entre les chapitres 011 et 65 (1 644 €),
- Répartition des crédits pour la provision annuelle de dépréciation de créances à la suite des informations reçues par le Comptable Public (1 632 €),
- Obtention de subventions de la CAF pour des projets dans les différentes structures petite enfance (20 200 €),
- Ouverture de 10 places supplémentaires pour un stage BAFA (1 500 €),
- Ouverture de crédits pour des actions dans le cadre de la prévention des risques psycho-sociaux (5 544 €),
- Réfection de la cour oasis du groupe scolaire Ronsard (11 580 €),
- Revalorisation de l'indemnité des élus lors du renouvellement du conseil municipal en mars 2026 (31 312 €),
- Régularisation des crédits de Dotation de Solidarité Urbaine à la suite de la notification de la recette annuelle (48 436 €),

CONSIDÉRANT en investissement les besoins d'ajustement suivants :

- Mise en place d'une serre aux jardins familiaux à la suite de l'obtention d'une subvention du conseil régional d'Île-de-France (1 000 €),
- Changement de la chaudière à la Maison de la Petite Enfance à la suite de l'obtention d'une subvention CAF (38 000 €),
- Ouverture des crédits budgétaires nécessaires à la régularisation d'une opération patrimoniale (73 804,99 €),
- Réaffectation d'une partie des crédits budgétaires provisionnés pour l'AC 2026 d'investissement revalorisée à la baisse (5 799,57 €),
- Modification d'affectation des crédits budgétaires pour le remboursement de l'avance du conseil régional d'Île-de-France versée lors des émeutes de juin 2023,
- Ouverture de crédits budgétaires supplémentaires pour des investissements urgents en 2026 (réfection salle de boxe, matériel, mobilier scolaire, études),
- Ouverture de crédits complémentaires pour régulariser une vente de bien non prévue au budget primitif (60 963,43 €),

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à des modifications budgétaires,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Yassine BOUCHELLA, Adjoint au Maire délégué aux Finances, aux marchés publics et au numérique,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

D'ADOPTER la décision modificative n°2 comme suit :

En fonctionnement :

FONCTIONNEMENT			
CHAPITRE / NATURE	LIBELLÉ	DÉPENSES	RECETTES
011 / 60632	Fourniture de petits équipements	5 518,00 €	-
011 / 611	Contrat de prestation de services	1 500,00 €	-
011 / 615221	Entretien et réparation - Bâtiments publics	11 580,00 €	-
011 / 6184	Versement à des organismes de formation	1 500,00 €	-
011 / 6288	Autres prestations de services extérieurs	14 538,00 €	-
012 / 6218	Autre personnel extérieur	5 544,00 €	-
65 / 65311	Indemnité de fonction	18 787,20 €	-
65 / 65313	Cotisation de retraite	6 262,40 €	-
65 / 65314	Cotisation de sécurité sociale	6 262,40 €	-
65 / 6541	Créances admises en non valeur	- 882,00 €	-
65 / 65568	Contributions aux organismes de regroupement	- 1 500,00 €	-
65 / 65811	Droits d'utilisation - Informatique en nuage	144,00 €	-
68 / 6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	1 698,00 €	-
70 / 70632	Redevance à caractère de loisirs	-	1 500,00 €
74 / 741123	Dotation de Solidarité Urbaine	-	48 436,00 €
74 / 747888	Participations - personnes de droit privé - Autres organismes	-	20 200,00 €
78 / 7817	Reprises sur dépréciations des actifs circulants	-	816,00 €
Total en Fonctionnement		70 952,00 €	70 952,00 €

En investissement :

INVESTISSEMENT			
CHAPITRE / NATURE	LIBELLÉ	DÉPENSES	RECETTES
024 / 024	Cession immobilière	-	60 963,43 €
041 / 1328	Autres - subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables	-	73 804,99 €
041 / 2111	Terrains	73 804,99 €	-
13 / 1312	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables - Région	-	1 000,00 €
13 / 1318	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables - Autres	-	3 000,00 €
13 / 1321	Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables - État	29 223,00 €	-
13 / 1328	Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables - Autres	-	38 000,00 €
204 / 204122	Subventions d'équipement versées - Région - Bâtiment et installation	- 29 223,00 €	-
204 / 2046	Attribution de compensation	- 5 799,57 €	-
21 / 21351	Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics	72 763,00 €	-
21 / 21841	Mobiliers scolaires	23 000,00 €	-
21 / 2188	Autres immobilisations corporelles	13 000,00 €	-
Total en Investissement		176 768,42 €	176 768,42 €

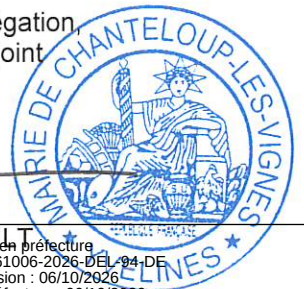
Fait à Chanteloup-les-Vignes, le six octobre deux mille vingt-six.

Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Maire-adjoint



François LONGEAULT

Accusé de réception en préfecture
078-217801380-20261006-2026-DEL-94-DE
Date de télétransmission : 06/10/2026
Date de réception préfecture : 06/10/2026





Accusé de réception en préfecture
078-217801380-20261006-2026-DEL-94-DE
Date de télétransmission : 06/10/2026
Date de réception préfecture : 06/10/2026